

Envisager les procédures judiciaires pour traiter ses difficultés économiques

Objectifs

Savoir évaluer précisément les composantes de l'endettement et ses conséquences, et pouvoir discerner l'urgence de sa situation. Connaître les enjeux des procédures collectives en agriculture pour en maîtriser les effets et s'en servir pour rebondir.

Enjeux

L'emprunt est un outil de gestion des entreprises agricoles. Toutefois, pour diverses raisons, l'endettement peut prendre des proportions imprévues. Dans ce cas, les procédures collectives devant le Tribunal de Grande Instance sont des outils intéressants, souvent méconnus des agriculteurs. Elles peuvent permettre de respirer, de prendre du recul sur sa situation, et de rebondir. Savoir définir son endettement et connaître les modalités de mise en oeuvre des procédures collectives pour restaurer sa capacité de faire un choix éclairé et réfléchi.

Contenu

MATIN - SAVOIR DÉFINIR SA SITUATION EN MATIÈRE D'ENDETTEMENT ET COMMENT RÉAGIR

I - Comprendre quel patrimoine est concerné :

A- avant la loi du 14 février 2022

B- depuis l'entrée en vigueur de la réforme

C- et la maison d'habitation dans tout cela ?

D- et les associés exploitants ?

II - Analyser sa dette

A - Les différents types de dettes et leurs conséquences.

1) Dettes bancaires, notion de passif échu, à échoir, échéance du terme.

2) Dettes auprès de la MSA.

3) Autres dettes (fournisseurs, impôts, ...).

B - Définition de la notion de cessation de paiement (passif exigible, actif disponible).

C- Face à la dette que faire ?

1/ Quelle urgence (notion de titres exécutoires)

2/ Exercice pratique à partir de documents distribués.

3/ Points de vigilance : Identifier les cautions et les garanties données aux créanciers.

APRÈS-MIDI - IDENTIFIER LES PERSPECTIVES DE REDRESSEMENT

I - La procédure de sauvegarde

Points communs et différences avec la procédure de redressement judiciaire

II - La procédure de redressement judiciaire

A/ - Qui fait la demande? le dossier de cessation des paiements.

B - Le déroulé de la procédure (période d'observation, vérification des créances, ...)

Exemples de jugements,
illustration par des cas pratiques.

C - Les contestations de créances (motifs, coût).

D - Particularités (leasing, dettes bancaires etc)

E - La proposition de plan de redressement. Exemples de plan de redressement,
illustration par des cas pratiques.

F - La modification substantielle d'un plan de redressement.

III - Les procédures de liquidation judiciaire

A/ la Liquidation judiciaire simplifiée

B/ la liquidation judiciaire « classique »

C/ Déroulement

D/ Effets

IV - Évocation de la procédure de Rétablissement Professionnel (pour info)

Modalité d'enseignement

présentiel

Dates, lieux et intervenants

28 nov 2022

09:30 - 17:30 (7hrs)

Le 100e Singe 27 route de Rebigue

31320 Castanet-Tolosan

Claire IZEMBART, juriste du réseau Solidarité Paysans depuis 29 ans et spécialisée en procédures collectives et droit rural.

Financier(s)

Infos complémentaires



Durée de la formation 1 jour(s)

Date limite d'inscription 27/11/2022

Tarifs

Adhérent 0€

Non adhérent 0€

Non agricole 0€

gratuit pour les agriculteurs éligibles

VIVEA

Adhésion à l'association proposée (10 euros)

Plus de renseignements

Anne-Marie Quatrevaux

occitanie@solidaritepaysans.org

Solidarité Paysans Occitanie

6bis rue des Gardons

30350 Maruéjols-lès-Gardon

Tel. 06 31 18 10 07

N° d'organisme de formation :

76300399230

Taux de satisfaction : %

Repas de midi tiré du sac



Modalités d'accès :

